	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Appliqué(e) le
	03- Procédure (2 signatures)	003	4065	005	30/09/2016
Pôle Biologie Clinique					
Modalités pour la transmission des prescriptions d'examens biologiques, le prélèvement et l'acheminement des échantillons biologiques du CHU Hôpitaux de Rouen					

Description de la dernière évolution :		
Ajout d'un § sur la maîtrise des risques liés à l'acheminement		
	Rédaction	Approbation
Nom(s) et fonction(s)	Elodie DEHEDIN (Gedi : Rédacteur - CHU\Pôles - Directions\Pôles Médicaux\Biologie Clinique)	Camille GIVERNE (Gedi : Approbateur - CHU\Pôles - Directions\Pôles Médicaux\Biologie Clinique), Véronique LE CAM-DUCHEZ (Gedi : Approbateur - CHU\Pôles - Directions\Pôles Médicaux\Biologie Clinique), Jean-Christophe SABOURIN (Gedi : Approbateur - CHU\Pôles - Directions\Pôles Médicaux\Biologie Clinique)
Date	26/08/2016 08:03:52	29/08/2016 17:47:28, 01/09/2016 12:22:15, 29/09/2016 18:36:39

Sommaire

1	Objet	1
2	Domaine d'application	1
3	Documents associés	1
4	Définitions et abréviations	2
5	Responsabilités et personnes ressources	2
5.1	Responsabilités	2
5.2	Personnes ressources	2
5.3	Personnes ayant participées à la rédaction de la version initiale	2
6	Contenu	3
6.1	5 points clés sur la prescription d'examens biologiques et anatomopathologiques: prescription, prélèvement et acheminement des échantillons biologiques	3
6.2	Organisation générale	4
6.3	Mode d'utilisation des pochettes et des supports de prescription	5
6.4	Règle d'hygiène	5
6.5	Acheminement des échantillons	5
6.6	Demande d'examen urgent	5
6.7	Maîtrise des risques liés à l'acheminement des échantillons	6

1 Objet

Définir les modalités pour la transmission de la prescription d'examens biologiques et anatomopathologiques, le prélèvement et l'acheminement des échantillons biologiques afin d'optimiser la prise en charge globale de la demande d'analyses de biologie médicale et d'anatomopathologie au CHU Hôpitaux de Rouen.

2 Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des services de soins prescripteurs d'examens de biologie médicale et d'anatomopathologie.

3 Documents associés

[Vue dans GEDI sur les documents d'aide au prélèvement](#)

Liste des principaux documents présents dans cette vue:

- [Prélèvement de sang veineux périphérique au lit du patient \(réf n°1161\)](#)
- [Catalogue des Examens de Biologie Médicale du CHU de Rouen \(réf n°11172\)](#)
- [Prélèvement pour hémoculture \(réf n°6237\)](#)
- [Affiche : Prélèvement de sang \(réf n°11369\)](#)
- [Acheminement à l'IBC d'échantillons susceptibles de contenir un agent hautement pathogène \(réf n°455\)](#)
- [Prélèvement sanguin sur cathéter central \(réf n°10205\)](#)
- [Ponction artérielle pour gaz du sang \(réf n°1372\)](#)
- [Prélèvement du myélogramme \(réf n°1768\)](#)
- [Procédure de fonctionnement du CRE n°3704](#)
- [Accueil pré analytique : Circuit des demandes d'examens urgents \(réf n°11832\)](#) (pour l'IBC)
- [Règles d'utilisation du pneumatique \(réf n°8014\)](#)
- Tableau de recommandation GEHT
- [Procédure de transmission vers le pôle des demandes d'envois extérieurs \(réf n°5592\)](#)
- [Procédure d'accès à l'Institut de Biologie Clinique \(IBC\) \(réf n°864\)](#)
- [Procédure du service ambulance : Transports de greffons, médicaments, sang les dimanches, nuits et les jours fériés \(réf n°9048\)](#)
- [Utilisation de la pochette réfrigérante pour le transport des échantillons biologiques à +4°C \(réf n°11863\)](#)

4 Définitions et abréviations

CRE: Centre de Ramassage des Examens

Fiches CAAP: Fiches du Catalogue des Analyses et Aide au Prélèvement

IBC : Institut de Biologie Clinique

Examen d'urgence relative : examen urgent n'engageant pas le pronostic vital à court terme

Examen d'urgence vitale : examen urgent engageant le pronostic vital à court terme

5 Responsabilités et personnes ressources

5.1 Responsabilités

Tous les acteurs intervenant dans la prescription, le prélèvement, le transport et la réalisation d'un examen biologique.

5.2 Personnes ressources

Les cadres de santé et cadres supérieurs de santé du pôle de biologie.

Les biologistes du pôle de biologie.

5.3 Personnes ayant participées à la rédaction de la version initiale

Groupe de travail interdisciplinaire et multiprofessionnel "amélioration de la prescription d'un examen de biologie médicale" :

BAERT-DESURMONT Stéphanie (PH, laboratoire de Génétique Pôle de Biologie); ENCHAKROUNE Nadine (Cadre santé, Chirurgie vasculaire / Membre du Comité des Protocoles de Soins Infirmiers et du Groupe de Pilotage et de Suivi de la certification HAS); BOREL Marie (PH, Anesthésie réanimation); BOYER Sophie (PH, Laboratoire de Bactériologie); COMPAGNON Patricia (PH, laboratoire de Pharmacologie); FERCHICHI Mourad, suppléant LEROY Elise (PH, Urgences adultes); GIVERNE Camille (PH , Pôle Biologie / Membre du Groupe de Pilotage et de Suivi de la certification HAS); GOUPIL Brigitte (Infirmière, Orthopédie / Membre de la CSIRMT); HUE Guy (PH, Laboratoire de Biochimie); KLOUL KHRIS Aïni (Praticien attaché, SSR polyvalent, Gériatrie Saint Julien); LECLERE Jonathan (technicien, secteur pré-analytique); LECOUTRE Nicole (technicienne, laboratoire de Biochimie); LEFEBVRE Benoît (cadre de santé, Réanimation neurochirurgicale); LEHUCHER Marie-Madeleine (cadre de santé, laboratoire de Biochimie et Pharmacologie); LENORMAND Bernard, suppléant: Aubert Odile (Chef de service, suppléant cadre de santé, Laboratoire d'Hématologie); OBIN Catherine (Sage Femme, Gynécologie); PETEL Tristan (infirmier, Neurochirurgie unité Lars LEKSELL); QUEMENER, Thierry (Cadre de Santé; Médecin Interne Gériatrique); ROUX Marie Hélène (Cadre de santé; Réanimation cardiaque); ROUGER-PETIT Danièle (PH; Anesthésie Réanimation - Chirurgie Pédiatrique/ Membre de la Commission des Bonnes Pratiques Cliniques); SANDRET Danielle (Cadre de santé, Anatomie pathologie); THIERRY

Anne (Attachée qualité, Direction de la qualité / Membre de la commission des Bonnes Pratiques Cliniques et du Groupe de Pilotage et de Suivi de la certification HAS); VIDAL Annie (Cadre supérieur du pôle; Pôle de Biologie); WOINET Dominique; (Cadre Supérieur de pôle; Pôle viscéral, Urologie / Membre de la CSIRMT) Invités: VASSE Marc (PH, dirige la commission informatique du pôle biologie); POULTIER Dominique (Adjoint des cadres, Direction des services économiques)

6 Contenu

6.1 5 points clés sur la prescription d'examens biologiques et anatomopathologiques: prescription, prélèvement et acheminement des échantillons biologiques

Le respect des consignes énoncées ci-dessous conditionnent la qualité de la prise en charge des demandes d'examens et la fiabilité des résultats.

1. **Bien remplir** la fiche de prescription* :

- ne pas pré-remplir les fiches,
- noter la date et l'heure du prélèvement,
- indiquer les renseignements cliniques utiles,
- mentionner l'urgence (case à cocher et étiquette) si besoin.

* Une demande sans date ou heure pourra entraîner l'annulation de la demande d'examens.

2. **Respecter les modalités de prélèvement**, notamment :

- l'ordre de prélèvement des tubes,
- l'agitation de tous les types de tubes.

3. **Vérifier** l'identité du patient et **étiqueter** les tubes **au moment du prélèvement**.

4. **Plier** la fiche de prescription de manière à respecter la **confidentialité** lors de l'acheminement de l'échantillon biologique.

5. **Respecter les modalités d'acheminement** des examens urgents :

Urgence vitale :

- annoncer l'urgence vitale en amont par téléphone au biologiste
- remettre la pochette en main propre à l'accueil de l'IBC,
- signaler l'urgence vitale comme telle lors du dépôt de la pochette.

Urgence relative :

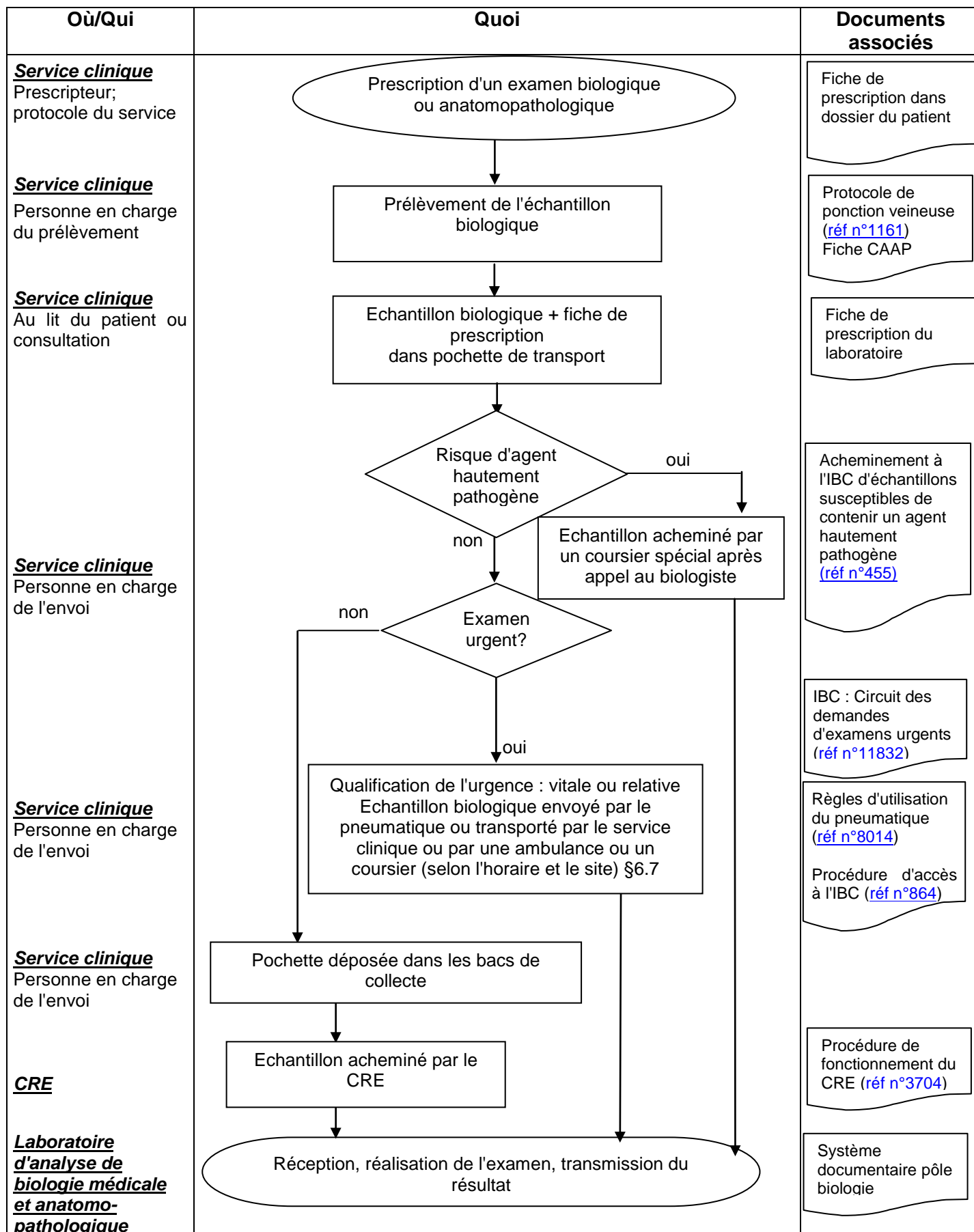
- transmettre la pochette par le pneumatique **,
- concerne uniquement les examens de la fiche IBCore.

** L'utilisation de pneumatique est **strictement réservée** aux urgences relatives

Le pôle de Biologie s'engage à la réalisation des examens avec des méthodes analytiques appropriées et au rendu des résultats dans les meilleurs délais.

La pertinence des examens prescrits est discutée régulièrement lors de réunions entre biologistes ou médecins et cliniciens ou chirurgiens dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles.

6.2 Organisation générale



6.3 Mode d'utilisation des pochettes et des supports de prescription

- Choisir la fiche de prescription adaptée à l'examen.
- Compléter la fiche de prescription.
- Réaliser le prélèvement et étiqueter l'échantillon biologique.
- Mettre l'échantillon biologique dans la partie opaque de la pochette.
- **Fermer, sans rabattre, le haut de la pochette bord à bord en retirant le film anti-adhésif.**
- **Plier en 2 la fiche de prescription** de manière à laisser apparaître le laboratoire destinataire et à assurer la confidentialité du patient.
- Glisser cette fiche de prescription pliée dans le compartiment de la pochette réservé à cet effet (transparent) : **laisser apparaître ou cocher le nom du laboratoire.**
- **Si l'examen est urgent** : cocher la case "urgent" sur la fiche de prescription et coller une étiquette "urgent" sur la pochette

6.4 Règle d'hygiène

Tout matériel d'origine humaine doit être considéré comme potentiellement dangereux et manipulé avec les protections individuelles appropriées (blouse, gants...).

6.5 Acheminement des échantillons

6.5.1 Modalités de transport

Les modalités de transports (température et délai) sont définies dans le catalogue des examens de biologie médicale ou dans les fiches d'aide au prélèvement (ou fiche CAAP) disponibles dans GEDI

Les températures définies dans ces fiches correspondent à :

ambiante : entre 15°C et 27°C

+4°C: entre 2 et 8°C

+37°C: entre 28°C et 40°C

Les températures ambiantes ont été définies à partir des recommandations du GEHT.

6.5.2 Mission du CRE

Collecter les échantillons biologiques **non urgents** dans les services de soins et les distribuer dans les laboratoires d'analyses de biologie médicale et d'anatomopathologie.

6.6 Demande d'examen urgent

Deux degrés d'urgence sont définis, l'urgence vitale engageant le pronostic à court terme et l'urgence relative. Selon ces degrés d'urgence deux circuits d'acheminement sont définis.

6.6.1 Urgence vitale

La notion d'urgence vitale doit être **annoncée en amont** par téléphone au laboratoire. Le prélèvement est apporté au laboratoire et remis en mains propres aux agents de l'accueil pré-analytique par le personnel du service de soins ou un ambulancier qui **doit préciser le caractère vital de l'urgence**.

La demande est horodatée et cosignée par les deux agents.

Les prélèvements déposés sur le comptoir de réception ou envoyés par pneumatique ne sont pas considérés comme étant d'urgence vitale.

6.6.2 Urgence relative

Les prélèvements sont transportés dans des pochettes avec une étiquette rouge "urgent" et peuvent être acheminés via le pneumatique

Pour l'Anatomie et la Cytologie Pathologiques, l'agent de réception des échantillons est informé de l'urgence par le service et/ou le coursier.

6.7 Maîtrise des risques liés à l'acheminement des échantillons

Risque infectieux

Utilisation d'un mode de confinement adapté au risque infectieux potentiel :

- Utilisation de matériaux (tubes) à haute résistance mécanique (emballage primaire)
- Pochette de transport étanche (emballage secondaire), bac de collecte pour le transport portant le pictogramme "Risque biologique" (emballage tertiaire)
- Fiche de prescription séparée des échantillons

Formation des agents du CRE

Risque de perte des échantillons

- Etiquetage correct des échantillons
- Pochette de transport correctement fermée

Risque de destruction des échantillons

- Utilisation de matériaux à haute résistance mécanique
- Utilisation de bac de collecte

Risque de dégradation des échantillons

- Dû aux conditions de température :

Pour les échantillons transportés à température ambiante (entre 15°C et 27°C) :

- Utilisation de plaques eutectiques garantissant une température entre 15°C et 25°C
- Utilisation de boîtes isothermes

Pour les échantillons transportés à froid (entre 2°C et 8°C) :

- Utilisation de poches réfrigérées
- Utilisation de boîtes isothermes

Qualification des conditions de température :

Cette qualification est effectuée par deux approches, une validation *a priori* du processus et un contrôle périodique systématique comme le préconise le guide "Recommandations pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale" tome 1 - Annales de Biologie Clinique (SFBC).

- Validation *a priori* du processus :
Etude du suivi de la température par l'enregistrement des températures grâce à l'utilisation d'une sonde dans les conditions extrêmes (une campagne en été et une campagne en hiver) de chaque boîte isotherme.
- Contrôle périodique systématique:
Campagnes aléatoires mensuelles de contrôle du respect des températures selon un programme défini par la cellule qualité.

- Dû aux délais d'acheminement :

Les délais d'acheminements des échantillons par le transport routier entre les différents sites du CHU de Rouen ou les établissements extérieurs est au maximum de $\frac{3}{4}$ d'heure.

La maîtrise des conditions de température permettra même dans ce délai maximum d'acheminement de garantir un transport des échantillons conforme.